

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) OPTI PERFORMANCE NOTE 2017/2

FLASH
INVEST

Mars 2012

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Instrument dérivé complexe



5 ans



Pas de certitude quant au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance



Rendement associé à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price)



Profil dynamique à agressif



La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING OPTI PERFORMANCE NOTE 2017/2** (en abrégé BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2017/2) est un instrument dérivé complexe émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui ne s'engage pas à rembourser à 100% le capital investi à l'échéance dans tous les cas. Par ailleurs, en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

La **BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2017/2** est destinée aux investisseurs expérimentés qui acceptent un risque de capital et qui disposent d'une expérience et de connaissances suffisantes pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument dérivé complexe, notamment via une familiarisation avec l'indice EURO STOXX 50 (Price) et les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 5 ans.
- ✓ Rendement final et modalités de remboursement conditionnés par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price), composé des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro.
- ✓ Prime de remboursement de minimum 40% (brut) en cas d'évolution nulle ou positive de l'indice par rapport à son niveau initial.
- ✓ Possibilité d'obtenir un rendement positif même si l'indice affiche une performance négative à condition que le recul reste inférieur à -28,5%. Le rendement positif sera toutefois d'autant plus modéré que la baisse de l'indice s'approchera de ce niveau.
- ✓ Risque de perte de capital en cas d'évolution adverse de l'indice (chute de plus de 28,5%) à l'échéance.
- ✓ Coupures de 1.000 EUR, avec un montant minimal de souscription fixé à 2.000 EUR.
- ✓ Cet instrument dérivé complexe est plus spécifiquement destiné aux investisseurs présentant un profil dynamique à agressif.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 15 mars à 9 h au 13 avril 2012 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 53**



via **PC banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Optimisez le potentiel des actions européennes

La crise de la dette et les doutes quant à l'état de santé de l'économie mondiale ont fait souffler un vent de panique sur les marchés financiers européens durant toute la seconde moitié de 2011. Dans ce mouvement d'exode boursier, beaucoup d'**actions européennes réputées** ont été lourdement sanctionnées, souvent injustement. Tenant compte de leurs fondamentaux et de la chute des cours boursiers, elles présentent aujourd'hui des **valorisations intéressantes** d'un point de vue historique. D'un autre côté, les perspectives macroéconomiques sont pour le moins incertaines. L'austérité budgétaire à laquelle doivent s'astreindre les pays de la zone euro risque de brider la croissance économique pendant un bon moment. (Source: BNP Paribas Fortis)

Pour viser un éventuel redressement des actions européennes, il serait plus prudent d'opter pour les plus grosses capitalisations boursières de la zone euro, car c'est sans doute vers elles que reviendront d'abord les investisseurs. Et tant qu'à faire, mieux vaudrait également choisir un **investissement conçu pour optimiser leurs performances**. Comme la **BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2017/2**, par exemple.



L'indice EURO STOXX 50 (Price)

L'indice EURO STOXX 50 (Price) est composé des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro, ce qui en fait un indice représentatif des places boursières européennes.

Sa composition est revue annuellement en septembre. La pondération de chaque valeur est fondée sur sa capitalisation boursière.

Une seconde sélection des valeurs vise une répartition sectorielle optimale au sein de l'indice.

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et pourrez en suivre les performances sur le site www.stoxx.com/indices > Blue-chip indices > Eurozone.

Indice de type "Price"

Dans le cas d'un indice de type "Price" (et par opposition à un indice de type "Total Return"), les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) sur les 10 dernières années



Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 2 mars 2012.

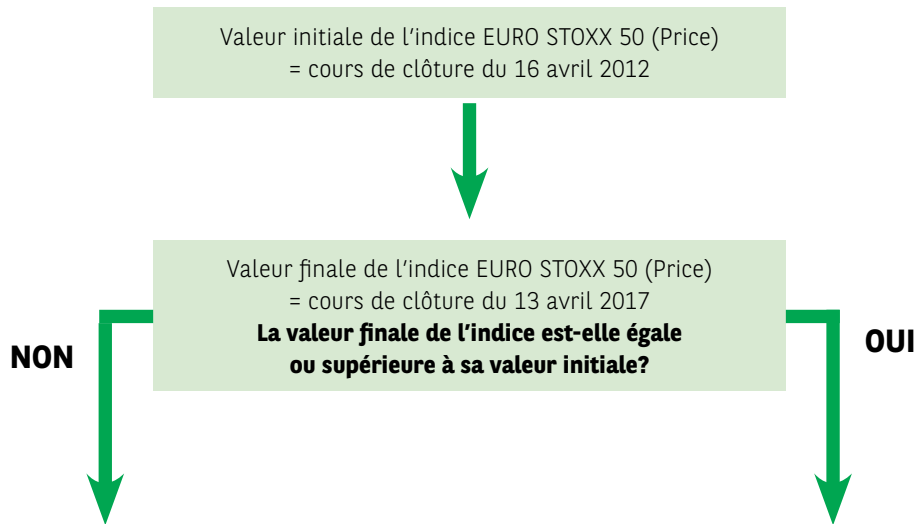
Le 2 mars 2012, l'indice EURO STOXX 50 (Price) a clôturé au niveau de 2.546,16.

Sur la période du 2 mars 2002 au 2 mars 2012, il a affiché un rendement actuariel de -3,52%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.



Schéma de remboursement et d'attribution de la prime de remboursement éventuelle



Le 20 avril 2017, l'investisseur a droit* à un montant équivalent à 140% du rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice.
Une perte en capital est donc possible dès le moment où l'indice chute de plus de 28,5% par rapport à sa valeur initiale (voir scénarios en page 4).

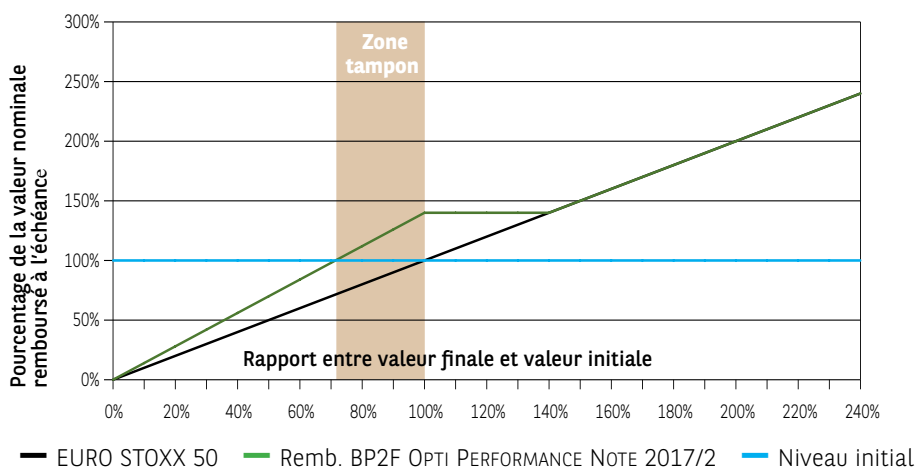
Le 20 avril 2017, l'investisseur a droit*

- au remboursement à 100% du capital investi (hors frais);
- à une plus-value correspondant à 100% de la hausse de l'indice, avec un minimum de 40% (brut). Le rendement actuariel brut minimal est donc de 6,53%.

* Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Une zone "tampon" pour amortir les chutes

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, une chute de l'indice EURO STOXX 50 (Price) n'entraîne une **perte de capital que si elle excède -28,5%** par rapport à sa valeur initiale. Par contre, si la baisse de l'indice reste inférieure à ce niveau, l'investisseur aura droit* non seulement au remboursement à 100% de son capital investi (hors frais) mais aussi à l'octroi d'une prime de remboursement. Il est à noter que celle-ci sera d'autant plus modeste que la chute de l'indice s'approchera de -28,5%.



* Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Scénarios d'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et calcul du rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement final, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement réel.

Évolution de l'indice	Rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice	Calcul du montant total remboursé à l'échéance	Pourcentage de la valeur nominale remboursé à l'échéance	Rendement actuariel brut (sur base du prix d'émission)
-50%	50%	La valeur finale de l'indice est inférieure à sa valeur initiale ➔ l'investisseur a droit* à un montant de remboursement calculé comme suit: valeur nominale¹ x (valeur finale/valeur initiale) x 140%	70%	-7,25%
-28,5%	71,5%		100%	-0,40%
-20%	80%		112%	+1,89%
0%	100%	La valeur finale de l'indice est égale ou supérieure à sa valeur initiale ➔ l'investisseur a droit* à un montant de remboursement calculé comme suit: valeur nominale¹ x (valeur finale/valeur initiale) x 100%, avec un minimum de 140%	140%	+6,53%
+25%	125%		140%	+6,53%
+50%	150%		150%	+8,01%

1 Valeur nominale par coupure (1.000 EUR)

Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

* Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Le pour et le contre...

Avantages	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Une zone "tampon" permet d'amortir l'impact d'une chute limitée de l'indice EURO STOXX 50 (Price) sur le remboursement du capital à l'échéance. À condition qu'à la date d'observation finale, l'indice ne perde pas plus de 28,5% par rapport à son niveau initial, le capital investi (hors frais) sera remboursé à 100%, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur. • Octroi d'une prime de remboursement de minimum 40% (brut) à la seule condition que l'indice EURO STOXX 50 (Price) soit au moins resté stable par rapport à son niveau initial. Dans ce cas, le rendement actuariel brut minimal sera de 6,53%. • La performance positive de l'indice EURO STOXX 50 (Price) prise en compte pour déterminer la prime de remboursement n'est pas plafonnée. Si la performance de l'indice est supérieure à 40%, l'investisseur aura droit à 100% de sa hausse, quelle qu'elle soit. • Possibilité d'obtenir un rendement positif même si l'indice EURO STOXX 50 (Price) accuse un recul limité. En effet, à condition que l'indice ne perde pas plus de 28,5% par rapport à son niveau initial, un effet de levier appliqué à la performance (140%) permet de compenser l'impact de la baisse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le remboursement du capital à 100% n'est pas prévu dans tous les cas. Il existe en effet un risque de perte partielle ou totale du capital à l'échéance si, à la date d'observation finale, l'indice EURO STOXX 50 (Price) a perdu plus de 28,5% par rapport à son niveau initial. • Risque de crédit: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie de son capital à l'échéance. • Risque de liquidité: cet instrument dérivé ne sera pas coté sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat-vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais et Commissions" et "Fiscalité", en page 6). • Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché): le prix de cet instrument fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et celle des taux d'intérêt. Il pourra, par conséquent, être inférieur à sa valeur nominale par coupure (1.000 EUR).



Réservé à l'investisseur averti

La BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2017/2 est destinée à l'investisseur à même d'apprécier les risques importants associés aux produits dérivés et qui accepte le **risque de ne pas retrouver l'intégralité de son capital à l'échéance**.

En effet, si à l'échéance, l'indice EURO STOXX 50 (Price) a perdu plus de 28,5% par rapport à sa valeur initiale, aucune prime de remboursement ne sera distribuée et le capital ne sera que partiellement remboursé. L'investisseur doit donc être conscient que, dans un tel cas, il pourrait subir une perte de capital partielle ou totale.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2017/2 est un instrument dérivé complexe destiné prioritairement aux investisseurs présentant un **profil dynamique à agressif**, pour autant qu'il réponde à leurs objectifs d'investissement, leur situation financière, leurs connaissances et expérience. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent. Ces derniers sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis avant toute décision d'investissement.

Vous trouverez plus d'infos sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.



Documentation

Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs sont invités à lire attentivement les supports d'information afférents à la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2017/2 et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques" du **Prospectus**. Il leur est aussi conseillé de consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Note (EMTN) de EUR 30.000.000.000", daté du 17 juin 2011 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- du **Supplément au Prospectus de base**, daté du 6 janvier 2012 et approuvé par la CSSF au Luxembourg, et
- des **Final Terms** datées du 14 mars 2012.

Ces trois documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Sur la base de toutes ces informations, il est recommandé aux investisseurs décidant de souscrire de leur propre initiative de vérifier si cette formule de placement est appropriée compte tenu, notamment, de leurs connaissances et expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis et, le cas échéant, à s'abstenir d'investir.

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.

Garant: Fortis Banque SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Rating du garant: A1 (*under review for downgrade*) chez Moody's, AA- (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR. Souscription minimale fixée à 2.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0753371912 – Série 757.
- Cet instrument dérivé ne sera pas coté sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 5).
- Sous-jacent: indice EURO STOXX 50 (Price).



Risque

Les principaux risques que présente cet instrument dérivé sont décrits en page 4.



Durée

Date d'émission et de paiement: 20 avril 2012.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale.

Date d'échéance: 20 avril 2017, soit une durée de 5 ans.

Cet instrument dérivé comporte un risque sur le capital investi.

Les modalités de remboursement à l'échéance seront déterminées par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price):

- si la valeur finale de l'indice est au moins égale à sa valeur initiale: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais);
- si la valeur finale de l'indice est inférieure à sa valeur initiale: droit au remboursement d'un montant brut équivalent à 140% du rapport entre le niveau final et le niveau initial de l'indice.
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 16 avril 2012.
- Valeur finale de l'indice: cours de clôture du 13 avril 2017.



Rendement

La prime de remboursement potentielle versée à l'échéance (sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant) sera déterminée par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price):

- si la valeur finale de l'indice est au moins égale à sa valeur initiale: droit à une prime de remboursement au moins égale à 40% (brut), ce qui correspond à un rendement actuariel brut minimal de 6,53%;
- si la valeur finale de l'indice est inférieure à sa valeur initiale: droit au remboursement d'un montant brut équivalent à 140% du rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice.



Frais

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

- Commission de placement unique de 2% de la valeur nominale des titres. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%.

En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant net dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie supérieure qui n'a pas encore été taxée à 25%, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si la cotisation supplémentaire a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Les modalités concernant la retenue à la source de la cotisation supplémentaire n'ont pas encore été établies par les administrations fiscales belges. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire: TOB de 0,09% (avec un maximum de 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cet instrument dérivé est détaillée en page 5.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking.

BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante quant au profil de risque et/ou à la valeur de la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2017/2 via le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.